

Séez, le 24 octobre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUTE TARENTAISE – 23 octobre 2017

Lundi 23 octobre à Val d'Isère s'est tenu le 4^{ème} conseil communautaire de l'année 2017, réunissant les élus des 8 communes de Haute Tarentaise.

Principaux sujets abordés

- En début de séance, M. Gaston Pascal-Mousselard, Président de la Communauté de Communes a demandé à M. Guillaume Cilici, Chargé de mission « Eau et Risques » à l'APTV (Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise) de présenter aux élus la compétence GEMAPI.

A compter du 1^{er} janvier 2018, les intercommunalités auront une nouvelle compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dans le cadre de la NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui réorganise notamment les compétences entre collectivités.

Afin d'organiser au mieux l'arrivée de cette compétence en 2018, les élus doivent se positionner sur le périmètre de cette compétence (car la loi prévoit des actions facultatives) et programmer un plan d'actions pluriannuel. La réalisation de ces actions devra couvrir les champs de l'aménagement du bassin ou d'une fraction, l'entretien des cours d'eau, la défense contre les inondations (ouvrage, gestion des sédiments, de la végétation) ou encore la protection et la restauration de cours d'eau (faune et flore).

Les actions engagées par les communes seront poursuivies en 2018. La loi prévoit la création d'une taxe GEMAPI pour le financement de ces travaux dans la limite de 40 euros par habitant et par an.

Les élus ont voté l'adhésion à l'association du bassin de l'Isère et l'approbation de ses statuts. Ils devront lors des prochains conseils communautaires décider de l'organisation de la compétence.



- M. Gaston Pascal-Mousselard a ensuite proposé aux élus de voter **une convention avec les communes concernant la réforme du stationnement** payant à compter du 1^{er} janvier 2018. La loi prévoit que les communes fixent elles-mêmes le « forfait » post-stationnement (anciennement amende) et qu'une partie soit reversée à l'intercommunalité. Les élus de Haute Tarentaise ont décidé que les recettes de ces infractions resteraient en totalité dans les communes pour couvrir les frais des équipements de stationnement.

- Les élus ont ensuite voté la convention entre la Communauté de Communes, la mairie de Bourg St Maurice et la mairie de Sééz concernant **un groupement de commandes de services de télécommunications** afin de réaliser des économies sur ces achats.

- M. Gaston PASCAL-MOUSSELARD a ensuite proposé aux élus de **créer un poste d'emploi fonctionnel de directeur général pour la Communauté de Communes** afin de restructurer la direction générale (le cadre en

charge de cette mission étant absent depuis plusieurs mois) et pour faire face à l'arrivée de nouvelles compétences : GEMAPI (2018), Tourisme (2018), Eau et Assainissement (2020).

- M. Jean-Claude Fraissard, Vice-président a ensuite abordé **l'aire d'accueil des gens du voyage** (compétence devenue intercommunale au 1^{er} janvier 2017). Après plusieurs mois de réflexion sur l'organisation du service, les élus ont validé **de nouveaux tarifs et un nouveau règlement**. Les réservations gérées auparavant par la commune de Bourg St Maurice où se situe l'aire, sont désormais prises par la Communauté de Communes au 04.79.41.01.63.

- Les élus ont ensuite renouvelé **la convention concernant la collecte des huiles alimentaires usagées des professionnels de la restauration en Haute Tarentaise**. Une collecte payée par la Communauté de Communes et réalisée par un prestataire permet aux professionnels de confier gratuitement ces huiles pour qu'elles soient retraitées et éviter de les retrouver dans les eaux usées et aussi dans les stations d'épuration.

- M. Michel GIRAUDY, Vice-président en charge de la Culture a ensuite présenté **l'avant-projet définitif de l'aménagement des futurs locaux de l'Ecole de Musique de Haute Tarentaise** dans le quartier de l'ancien hôpital en face du Monument aux Morts à Bourg Saint Maurice (plus d'informations dans la prochaine lettre de la Communauté de Communes, la Brève de l'Interco n°31 à sortir fin décembre).

- **Les élus ont ensuite validé plusieurs mises à disposition de personnel de l'Ecole de Musique de Haute Tarentaise avec les communes pour faciliter leur travail** au sein des écoles élémentaires d'une part et entre écoles de musique de Tarentaise d'autre part pour mutualiser les professeurs sur la vallée.

- **Les élus ont approuvé une motion de soutien aux éleveurs** sur la prédation en zone de montagne (attaque des troupeaux mais aussi destruction de l'équilibre agro-pastoral).

- En fin de conseil, M. Gaston PASCAL-MOUSSELDARD a évoqué **le sujet du Très Haut Débit (fibre)** qui fait régulièrement l'objet d'articles dans les journaux. Pour rappel, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise est partenaire du déploiement de cette fibre avec le Département de la Savoie. Le Département a voté le 20 octobre dernier la résiliation du contrat avec son délégataire qui devait déployer cette fibre. Une nouvelle consultation est lancée et devrait permettre de déployer la fibre sur 5 ans au lieu de 10 ans dans un contexte économique beaucoup plus favorable que dans le dernier marché. Ce sujet sera abordé prochainement dans des commissions de travail pour organiser concrètement le travail de terrain à venir.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 4 décembre 2017, à 18h00 à Montvalezan (salle du Villaret). Ouvert à tous.

Retrouvez prochainement toutes les délibérations prises sur : www.hautetarentaise.fr

Rejoignez aussi notre page Facebook : Haute Tarentaise Communauté de Communes